



# DOSSIER PARTENARIAT

## 2025

# MUSIK'AIR

Vos contacts dans l'Association :

**Audrey BONNARD : 06.80.87.09.97**

**Clive FOUCAULT : 06.60.44.32.99**

Mail : [partenariat@musikair.fr](mailto:partenariat@musikair.fr)

Retrouvez-nous :

<https://www.musikair.fr>

Facebook – Instagram

Tik Tok - Snapchat

ASSOCIATION MUSIK'AIR

1 bis avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR - [association@musikair.fr](mailto:association@musikair.fr)



## Présentation

Musik'Air est un **Festival de musique** avec une programmation variée, dans un esprit convivial et familial, de découverte et de diversité, il a lieu tous les ans le dernier week-end de Juin ; il ouvre ainsi l'été des Festivals.

## Historique

Depuis 2002, les éditions de Musik'Air ont attiré plus de 60 000 Festivaliers. Après 19 ans au Vélodrome de Montargis, le Festival Musik'Air a pris ces nouveaux quartiers en 2022 en se délocalisant au Château de Lisedon sur Villemandeur, dans un cadre majestueux et arboré. Il se distingue par une programmation de musiques actuelles de notoriété nationale et internationale, pour tout public.

Musik'Air met un accent particulier dans l'accueil des Festivaliers, à cet effet, depuis 2014, nous adhérons au **Label Eco Festival** (*écocups, tri sélectif, toilettes sèches, ...*). Nous privilégions, également, les circuits courts et les commerces locaux pour l'achat de nos denrées et consommables. Un dispositif de **Réduction des Risques** est aussi implanté, sur site. Par ailleurs, cette année, nous allons mettre en place le « **Plan Angela** » : plan de prévention des agressions ou des situations de mises en dangers dans les lieux publics.

## L'organisation

Le Festival est entièrement géré par l'Association « Musik'Air » et une centaine de bénévoles y œuvrent pour l'installation, la logistique et le démontage du Festival.

Chaque année, le Festival est soutenu par des **partenaires privés** et **institutionnels** sans qui rien ne serait possible ; nous les remercions grandement.

ASSOCIATION MUSIK'AIR

1 bis avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR - [association@musikair.fr](mailto:association@musikair.fr)



## Le public

La programmation éclectique de Musik'Air rassemble tous les publics et tous les âges. Les Festivaliers viennent de toute part pour *Shaka Ponk, KO KO MO, Asian Dub Fondation, les Wampas, Zebda, Yarol Poupaud, Soviet Suprem, Cachemire, The Inspector Cluzo, Waahli, ...* et bien d'autres !

## Retour sur l'édition de 2024

Cette année n'aura pas été un grand cru, en cause, la météo, ... En effet, notre Festival a subi un orage démesuré le Samedi 29 juin ; responsable d'une grosse baisse de fréquentation.



Les Festivaliers présents ont tout de même été ravis par la programmation de la scène principale ainsi que la deuxième scène mise en place par les collectifs du Fyre et du Syndisque.

## Le Festival Musik'Air 2025

2025 ??? ... Et bien, on recommence ! Riches de cette 3<sup>ème</sup> expérience à Lisedon et soutenus par la Municipalité de Villemandeur, le Département, la Région, la FDVA , la SACEM et l'Agglomération Montargoise.

La nouvelle équipe est repartie pour la préparation de la 24<sup>ème</sup> édition de Musik'Air.

Le Festival se déroulera les **27 et 28 Juin 2025** au Château de Lisedon à Villemandeur.

## Devenir Partenaire

Le Festival, sera financé par la vente de billets, les recettes de la restauration et du bar, **les subventions institutionnelles, les partenariats privés** et le mécénat.

**Les dons de nos partenaires nous permettent de générer un soutien local et d'accroître notre visibilité.**

**Les partenaires privés de Musik'Air sont fidèles et attachés à l'évènement. Les offres de partenariat sont retravaillées chaque année.**

ASSOCIATION MUSIK'AIR

1 bis avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR - [association@musikair.fr](mailto:association@musikair.fr)



## OFFRE PARTENAIRE 2025 :

COCHER LE DON CHOISI	DONS	PARUTION	PASS EXONERES	CARNETS CONSO
	200 €	Programmes	2	2
	500 €	Programmes	4	4
	1 000 €	Programmes et Sous-Bock	6	6
	1500 €	Programmes et Sous-Bock	8	8
	2 000€ et +	Affiches, Programmes et Sous-Bock	10	10

**Musik'Air est aussi ouvert à toute proposition de don en nature, prêts de matériels, ... en fonction de votre secteur d'activités. La valeur financière devra nous être communiquée pour trouver une correspondance dans le tableau ci-dessus.**

Nous souhaitons par cette nouvelle offre donner de la visibilité à nos sponsors en leur proposant les supports suivants :

- Notre site internet ;
- Nos publications sur les réseaux sociaux ;
- Sur le site du Festival sous forme de banderoles ;
- Notre programme.

Comme tous les ans, vous serez conviés à notre **Soirée Partenaires** qui se déroulera le Jeudi 26 Juin 2025, à partir de 19 h 00, au Château de Lisledon à Villemandeur, pour découvrir le site et ouvrir avec nous la 24<sup>ème</sup> édition.

Les Pass Exonérés sont des invitations gratuites qui vous seront remis pour vous, vos employés ou vos clients et qui donnent droit à une entrée gratuite le Vendredi et le Samedi pour assister au Festival et en plus, des Carnets Conso, permettant des boissons gratuites, suivant vos dons.

En devenant partenaire du Festival Musik'Air, vous bénéficiez du dispositif législatif qui permet à une entreprise privée de s'associer à un Festival et de soutenir l'évènement sous forme de don, tout en profitant d'**avantages fiscaux**. Le dispositif fiscal est particulièrement avantageux pour le mécène, puisqu'il vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant versé (dans la limite de 0,50 % de votre CA HT). Le dossier le CERFA, nécessaire à cette déduction fiscale, sera rédigé par nos soins.

## Nos partenaires fidèles



ASSOCIATION MUSIK'AIR

1 bis avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR - [association@musikair.fr](mailto:association@musikair.fr)



## CONTRAT DE PARTENARIAT 2025 (en lettres CAPITALES)

Entité : .....

Nom du Contact : .....

Adresse postale : .....

.....

Code Poste et VILLE : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Immatriculé au RCS de : .....

Sous le numéro : .....

Dossier suivi par : .....

Ci-après dénommé « **le Partenaire** » d'une part et l'Association Musik'Air, domiciliée au 1 bis avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR, ci-après dénommée « **l'Association** », d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit : l'Association prévoit de mener l'événement culturel suivant : 24<sup>ème</sup> édition du Festival Musik'Air, les 27 et 28 Juin 2025 à Villemandeur.

L'Association a proposé au Partenaire de s'associer au projet en y apportant un soutien financier ou don en nature. En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat. Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet du contrat

Le Partenaire apporte son soutien à l'Association dans le cadre du Festival Musik'Air 2025.

### Article 2 : Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à verser à l'Association la somme de :

..... € en valeur pécuniaire ;

..... en valorisation de dons.

Le nom et le logo en haute définition seront obligatoirement fournis par le Partenaire à [partenariat@musikair.fr](mailto:partenariat@musikair.fr), avant le **30 Mars 2025**.

Le versement sera effectué, au plus tard, le **30 Mars 2025** par chèque libellé à l'ordre de l'Association, en espèces ou par virement bancaire effectué sur le compte de l'Association.

Musik'Air : IBAN FR76 1027 8374 0500 0114 5840 18 3// BIC CMCIFR2A

**ASSOCIATION MUSIK'AIR**

1 bis avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR - [association@musikair.fr](mailto:association@musikair.fr)



### Article 3 : Obligations de l'Association

Dans le cadre d'un mécénat, l'Association fait figurer le nom du Partenaire en tant que mécène mais, également, en faisant apparaître son logo sur les supports choisis.

### Article 4 : Droits de propriétés intellectuelles

Le Partenaire reconnaît la pleine propriété de l'Association sur le Festival Musik'Air y compris sur les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

L'Association autorise le Partenaire à apposer le nom et le logo de l'Association sur sa documentation publicitaire, pour toute la durée du partenariat. Les visuels seront fournis par l'Association sur demande du Partenaire.

Aucun matériel ou support commercial autre que bannière ne sera toléré sur le site d'exploitation durant la durée du Festival Musik'Air.

L'Association concède un droit d'exploitation non commerciale des images issues du Festival Musik'Air au Partenaire. Le Partenaire ne s'opposera pas à l'exploitation ultérieure, par l'Association, des images issues du Festival Musik'Air qui présenteraient son logo et, ceci même, si le partenariat n'était pas reconduit. Cette concession est réalisée sans limite de temps.

### Article 5 : Assurance

L'Association est responsable au titre du Festival Musik'Air et le Partenaire ne supporte aucune responsabilité quelconque.

### Article 6 : Résiliation de plein droit

Le présent contrat sera résilié de plein droit dans les cas de force majeure prévus par la Loi.

### Article 7 : Litiges

Tout litige au présent contrat sera soumis au Tribunal de Commerce d'ORLEANS.

Fait en deux exemplaires, le :

**Nom et Signature du Représentant  
Cachet de la Société**

A Villemandeur,

**BARRE-FOUCAULT Audrey,  
Présidente  
de l'Association Musik'Air**

**ASSOCIATION MUSIK'AIR**

1 bis avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR - [association@musikair.fr](mailto:association@musikair.fr)